

LE Journal de Nanterre



ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

FÊTE D'AUTOMNE 1899

Quartier de la Gare Organisée par souscription publique avec le concours de la Municipalité, des Sapeurs-Pompiers, de la Fraternelle, de la Nanterrière, de la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers, de la Section des Sauveteurs-Ambulanciers de la Seine et de la Marine, de l'Union Cycliste Nanterrière, de la Société des Concerts Symphoniques, des Ambulanciers de France, de l'Association Sportive de l'Ouest, de l'Union des Commerçants et Industriels, etc., etc.

Dimanche 17 Septembre

à 2 heures

CONCERT par la Fanfare Municipale des Sapeurs - Pompiers

- PROGRAMME 1. Essonne, pas redoublé. SURGET 2. Les Noces de Figaro (mosaïque) MOZART 3. Santiago, valse. CORBIN 4. Fleurette, fantaisie. GLERIZ 5. L'Oasis, mazurka. GOURRAND 6. Le 710, allegro militaire. X...

GRAND BAL D'ENFANTS Distribution de Jouets

A 9 h. du soir, sur les bords de la Seine

Grand Feu d'Artifice avec Feu Nautique

Après le Feu d'Artifice, au Bal-Casino-Tivoli

GRAND BAL DE NUIT BRILLANT ORCHESTRE

Embrasement du boulevard de la Seine par des Flammes de Bengale, etc.

Pendant la durée de la Fête Chevaux de bois, vélocipèdes, tirs de salon, loteries, attractions nombreuses et variées. — Nouvelles et brillantes ILLUMINATIONS

Le président, G. LEBOUVER. — Le président d'honneur, J.-P. GUYOT. — Les vice-présidents, MORÉ et BASTON. — Le trésorier, VOUTEL. — Le commissaire-général, E. BRÉNON.

Lanterne Magique Municipale

XII Monsieur Péan

Le Jeune Monsieur Péan (prière au type de ne pas me faire dire Pédan, du reste ce ne serait plus l'orthographe) et malgré cela le Jeune Monsieur Péan, m'a fait l'effet, à sa première apparition au Conseil, d'être affligé d'une certaine dose de Pédanisme.

Il assistait avec une morgue inaccoutumée chez les Néophytes, à son installation dans la docte Assemblée. De prime abord cela m'a surpris. Mais ayant appris, par la suite, que la bonne ville de Nanterre possédait en son Conseil un nouveau puits de sciences, ma surprise a fait place à de l'admiration. Comme son copain le Vieux Mantelet (j'allais dire vieux menteur) mort à présent, le jeune Péan est pédagogue, ou plutôt c'est un futur pédagogue.

Bon, me suis-je dit, ce n'est pas trop de deux Maîtres d'école pour notre bonne Majorité, le notariar, trop vieux maintenant, n'y ayant plus la confiance.

Et je me suis frotté joyeusement les mains en pensant que notre chère commune allait, à l'aide de ces nouveaux appoints, faire un pas de géant vers la construction des nouvelles écoles qu'elle sollicite.

Ma désillusion a été complète et je vais vous dire pourquoi. Des mauvaises langues m'ont appris que le poste renumé (comme greffier), qu'occupe en ce moment le jeune Monsieur Péan, était une sinécure (je ne le crois pas car il y a vraiment du travail là-bas !)

Mais, si cela est, tant mieux pour lui. Seulement que dans ses heures de loisirs (ils seraient grands paraître), il s'occuperait à confectionner de Jeunes Bacheliers pour la France.

Et que dernièrement il aurait fait accorder à deux de ses jeunes potaches le diplôme tant espéré : le bachelot (oh, la ! la !)

C'est splendide cela, mais entre nous soit dit, on ne fabrique pas comme cela des bacheliers à l'œil, et je comprends parfaitement que le jeune M. Péan ne se contente pas de ses maigres appointements et du faible labeur qui en découle.

C'est alors que je me suis tenu, avec épouvante, ce raisonnement. Pour notre bonne Majorité, ce n'est plus cela.

Jamais il ne parviendra à y faire

des bacheliers et lui qui est entré dans la soit-disant fabrique d'écoles à bon marché, il est capable de proposer au Conseil la construction d'une Sorbonne.

Plaisanterie à part, chers lecteurs et électeurs, des Maîtres d'école, il n'y en aura jamais de trop, pour les enfants de notre pays.

Tandis qu'au Conseil municipal il ne nous faut pas de notaires en retraite, ayant besoin de se reposer sur leurs lauriers et à l'occasion tirer des lapins dans la plaine, ni de maître d'école en rupture de bancs, occupé d'une semaine à l'autre à essayer, devant plus ou moins de miroirs, la pose qu'il devra prendre devant nous, ni de fabricant d'insecticide humain, ni encore de professeur en herbe qui le font aussi à la pose.

Ce qu'il nous faut ce sont des administrateurs, et non des rétrogrades et des habilleurs.

C'est pourquoi vous mettez le Jeune Monsieur Péan dans le même sac que ses copains, et le renverrez aux élections prochaines s'occuper uniquement de ses chers Potaches dont il est l'espoir et qu'il fait monter avec une si grande aisance à cet élégant Mât de Cocagne — le Bachot (oh, la ! la !)

Jules OUVRIER.

Nous rappelons à tous nos amis, à tous les républicains militants que le « Journal de Nanterre » est à leur disposition s'ils ont des articles à faire publier ou des communications intéressantes à nous adresser. Nous acceptons leur collaboration de grand cœur.

E. H.

Société des Concerts Symphoniques

Nos très sincères compliments à M. Devienne, de l'opéra, qui nous a fait le plus grand plaisir avec son introduction et ses solos, dans l'opéra, polka pour piston, qu'il a jouée avec un talent merveilleux.

Comme d'habitude, dans les concerts de cette société, les camarades de M. Soyot ont été dignes de tous les éloges.

Parmi les amateurs qui se signalent à l'attention des auditeurs compétents, citons : M. Peythieu, dont les sons

pleins, bien que très doux, sont très sympathiques ; le jeune Delangle, dont les solos de flûte sont bien exécutés, mais avec un peu trop de mollesse, et M. Marchessaux, que nous revoiyons avec plaisir à la Société Symphonique, qui jouait sa partie de petite flûte avec l'entente musicale que nous lui reconnaissons.

Les cuivres, jouaient beaucoup trop fort et on se demandait si la batterie n'était pas là spécialement pour couvrir le manque d'accord des violons.

J. E. T.

Où peut-on se procurer de l'Amara Blanqui, nous demande-t-on ? Rappelons que cet amer, apéritif excellent, a pour dépositaire M. Watheux distillateur, route de Châtillon, 87, à Montrouge.

Tribune Libre

Nous recevons avec prière d'insérer dans la tribune libre la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Nous lisons dans une feuille normande bien connue l'entrefilet suivant que nous nous faisons un devoir de signaler à vos lecteurs.

Echo de Normandie

« Un jour de la semaine dernière arrivait dans une petite localité de Normandie, un cycliste bien connu, surnommé Montjarret. (Rien de celui de la présidence).

La figure tuméfiée, rempli de noirs, l'allure triste, il allait tête basse, lui, le matamore qui parle toujours partout, et de tout, avec un si bel aplomb.

A ses amis qui lui parlaient de pelle ramassée sur la route, il racontait une histoire abracadabrante à laquelle ils n'ont rien compris, dans laquelle s'entremêlaient les mots : fille gentille, 16 ans, toutes ses dents, pas de corset, soupçons de flirt, deshabilité entièrement, inspection minutieuse, cabinets d'aisances, découverte enveloppe, semelles de bottines, attente derrière gare, engueulade, coups de poings, coups de canne, raclée formidable, besoin mise au vert. »

UN KI-SAIT.

Nous déclarons, jusqu'à plus ample informé, ne rien comprendre non plus, soupçonnant notre correspondant d'avoir quelque peu passé par Charenton.

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Boulevard du Chemin-de-Fer

ANCIENNE MAISON V<sup>e</sup> BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL

SUCCESEUR

SPÉCIALITÉ POUR ÉPUISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES

PRIX : 5 FRANCS le METRE CUBE

GROS LOTS 500.000 FRANCS

100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS

Tirage des PANAMA A LOTS — Titres garantis

DIX NUMÉROS POUR CINQ FRANCS

Pour cinq francs on reçoit 10 numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, 16 Octobre prochain des PANAMA A LOTS, avec prime gratuite pour tous. — Un lot de 250.000 francs, 1 lot de 100.000 francs, 2 lots de 10.000 francs, 57 lots divers. Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX et C<sup>e</sup>, 58, rue Maubeuge, Paris.

Tirage des BONS DU CONGO — Titres garantis

HUIT NUMÉROS POUR TROIS FRANCS

Pour trois francs on reçoit 8 numéros part. 1<sup>er</sup> Tirage, 20 octobre prochain, des BONS DU CONGO A LOTS, avec prime gratuite pour tous. — Un lot de 150.000 francs, 5 lots de 100.000 francs, 124 lots divers, l'an. Envoi liste après tirage. — Ecrire de suite : BANQUE BRESSOUX et C<sup>e</sup>, 58, rue Maubeuge, Paris.

SOCIÉTÉ OFFRANT SÉCURITÉ ABSOLUE

A VENDRE Belle Armoire à glace à 3 Portes

BELLE OCCASION S'adresser aux bureaux du Journal.

Vins nouveaux de Propriétaire

ROUGE, 8<sup>e</sup> naturel 75 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu. BLANC sec, 9<sup>e</sup> nat. 90 fr. la pièce de 220 lit. fût perdu. rendu gare acheteur, congé et port payé. Paiement à 90 jours net, contre remb. 3 o/o escompte. S'adresser à M. le Régisseur du Domaine du Pontil près Aubais (Gard).

A VENDRE TRICYCLE

Première Marque BELLE OCCASION S'adresser aux bureaux du Journal.

ON DEMANDE

Jeune fille de 17 à 20 ans, pour servir de bonne à tout faire. S'adresser aux Bureaux du Journal.

Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE 67, rue du Chemin-de-Fer

L. GÉNARD

10, Rue St-Germain, 10 NANTERRE

CYCLES NEUFS et Réparations en tous genres Pièces détachées

TRAVAIL SOIGNÉ & A FAÇON Électricité et Téléphone

Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56 NANTERRE

Ancienne Maison FROMONT MAUMONT Succ<sup>r</sup>

Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

DAZEVILLE

17, rue du Bois NANTERRE

NE PAS CONFONDRE, retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

Imp. HUBY 22 r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

Cabinet de M. Edouard Lambert

18, Boulevard du Levant 18 NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECOUVREMENTS ASSURANCES

VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS

LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisine, offices; au 1<sup>er</sup>, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard; au 2<sup>e</sup>, 6 chambres de dom., Belvédère; jardin boisé de 4000 mètres. — 3.000 fr.

MAISON de campagne de style, avec tourelle à l'avenir, salle de bains, salle de billard, jardin d'agrément de 400 mètres. — 1.300 francs.

MAISON avec jardin de 700 m. en plein rapport à proximité ch. de fer et du tramway Location exceptionnelle, 700 fr.

MAISON de campagne, construction élégante, à 10 min. de la gare et du tramway, 4 pièces au r.-de-ch., 3 chambres et 2 cabinets au 1<sup>er</sup>. Grenier. — Jardin fruitier de 750 m. — 900 fr.

APPARTEMENT confortable, 5 min. de la gare, sur boulevard. Loyer 360 fr.

VENTES

Occasion exceptionnelle BEAU DOMAINE, à 4 kil. de Vichy.

Ce domaine comprend : 1<sup>er</sup> Maison de maître, belle cha-téau; très élégante et de bonne construction.

Sous-Sol. — Caves, lingerie, lingerie, grande cuisine, laverie, 2 offices.

Rez-de-Chassée, très élevé. — Grand salon éclairé par de larges baies. Petit salon. Belle salle à manger. Grand cabinet de travail. 3 autres grandes chambres. Cabinets de toilette. W.-C.

1<sup>er</sup> Etage. — 8 chambres à coucher. 4 terrasses. Tourelle. Grandes écuries et remises. Nombreux logements de jardinier, cocher, etc. Pigeonnier, Volières, Hangars, Four, 2 puits, etc.

2<sup>e</sup> Corps de ferme confortable. — Ecuries et vacherie, porcherie, poulaillers, etc.

Nombreux arbres fruitiers. Grand potager. Prairies artificielles.

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tous sur bois et tous métaux — Travail à façon

USINE A VAPEUR

Bicyclettes et Tamdems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

AVIS

Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE chez M. L. CHAUVÉAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce, rendu à domicile, est irrécusable.

PASQUIER, horloger

7, Rue Sadi-Carnot NANTERRE

Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.

REMONTEMENT DE PENDULES à l'année

Un pensionnaire est demandé dans honorable famille. Maison confortable, grand jardin. S'adr. au bur. du jour

Grand étang poissonneux, alimenté par une source dépendant de la propriété. 17 hectares de terres labourables.

Les constructions à elles seules ont coûté plus de 150.000 fr. A vendre pour cause de départ. Net... 80.000 fr.

Maison de Rapport, bien située, placement d'avenir, location 3.000 f. sans non-valeurs, dernier prix 40.000 fr., revenu net sans alés 8 o/o.

MAISON de campagne bien construite, jardin de 700 m. boisé, sur avenue ombragée, à 6 m. de la gare, p<sup>r</sup> cause départ 25.000

TERRAIN enclos de murs et grilles, propre à la construction, situé sur avenue ombragée pouvant se diviser par lots, contenance 2.400 mètres.

MAISON de campagne avec jardin de 600 m. complètement restaurée. Calorifère, salle de bains, 4 pièces au r.-de-ch. 4 ch. au 1<sup>er</sup>, eau et gaz, occasion 18.000

TERRAIN propre à construire près des Carrières-aux-Loups, avec façade de 30 m. sur la rue de Courbevoie. Eau de Seine. Contenance 730 m. environ.

10.000 mètres de Terrain, en Algérie, près de Blidah, pour cause de réalisation, 500 francs, soit 0,05 cent. le mètre.

OCCASION

PROPRIÉTÉ, près Briec-Comte-Robert. Maison sur caves et sous-sol. 2 perrons, salon, salle à manger, bureau, cuisine, 4 chambres au 1<sup>er</sup>, grenier au-dessus.

Construction élégante. Nombreuses dépendances. Jardin anglais, potager et fruitier en plein rapport. Contenance : 2300 m. Prix : 14.000 fr. Facilité de paiement.

Fonds de Commerce d'Épicerie dont l'importance, par sa position, ne fera que s'accroître. Prix 8.000 fr.

# POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

On trouvera chez

## EDMOND HUBY, PAPETIER

36, Rue Saint-Germain, 36

### Un GRAND CHOIX de CARTONS, GIBECIÈRES et SERVIETTES

Pour Garçons et Fillettes

Egalement Grand Choix de Sous-Mains, Cahiers, Corrigés  
Porte-Plumes, Règles, Crayons, Gomme, Plumiers en tous genres

Et, en général, TOUS LES ARTICLES POUR ÉCOLIERS

Du PAPIER BUVARD sera donné GRATUITEMENT à tout Acheteur

PRIX TRÈS MODÉRÉS

## SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Le but de cette société est des plus intéressants et mérite d'être encouragé; nous engageons même vivement tous nos concitoyens à s'y faire inscrire, comme membres honoraires ou participants.

Les membres participants payent une cotisation mensuelle de deux francs. Moyennant le versement régulier de cette cotisation, les membres participants ont droit aux avantages suivants:

Ils reçoivent gratuitement les soins du médecin et les médicaments pendant toute la durée de leurs maladies.

Ils reçoivent en outre une indemnité quotidienne variant suivant la durée de la maladie:

Pendant les trois premiers mois, 1 fr. 50 par jour.

Passé ce délai, le Conseil décide s'il y a lieu de continuer l'indemnité, ou d'allouer les 0 fr. 50 du Legs Lemaitre, jusqu'à ce qu'il puisse se livrer à un travail quelconque.

Après 25 ans de participation à la Société et 60 ans d'âge, ses membres ont droit à une pension de retraite.

La veuve d'un membre reçoit une indemnité.

Les membres honoraires sont ceux qui ne participent pas aux avantages ci-dessus, mais qui désirent encourager l'épargne et la prévoyance dans la classe ouvrière, s'engagent à verser une souscription annuelle dont le taux est facultatif, mais ne peut être inférieure à dix francs.

Les personnes désirant se faire inscrire comme membres honoraires ou participants n'ont qu'à s'adresser à l'un des membres du Conseil d'administration.

## Nouvelles Locales

### Série de Vols

Dans la nuit du 8 au 9 courant, un vol de 7 lapins et un canard a été commis au préjudice de M. Delpeuch, 69, avenue de la République.

Où est la décence de l'enterrement en cette circonstance.

Dans la nuit de dimanche à lundi des malfaiteurs se sont introduits chez M. Poncin, 11 bis, boulevard du Couchant, en brisant un carreau d'une fenêtre donnant passage Fernando. M. Poncin étant à la campagne avec sa famille, ils ont été à leur aise pour mettre l'appartement au pillage, fouiller les meubles et emporter une somme de 50 francs ainsi que les papiers militaires de M. Poncin, qui est officier de réserve.

La gendarmerie, prévenue, a fait une enquête.

Mardi, la gendarmerie a mis en état d'arrestation les nommés Barré Auguste, âgé de 28 ans, tailleur de pierres, demeurant route de Paris, 75, et Bridreau, Charles, briqueteur, sans domicile, Halloin, demeurant Puteau inculpés d'un vol de 50 kilogrammes de plomb, à peu près, au préjudice de M. Joseph Calamier, demeurant à Paris, 56, avenue de la République.

## Les Pigeons Voyageurs

M. Dardenne, président de la Société colomophile de Saint-Germain, les Messagers de la Terrasse, nous écrit que, depuis l'ouverture de la chasse, un grand nombre des pigeons de la Société ont été tués ou blessés.

Il nous prie, à ce propos, de publier le texte de la loi de protection que le Sénat a votée dans la séance du 18 février dernier. Nulle publication n'est plus opportune, et nous sommes heureux de nous associer à la pensée de M. Dardenne.

Voici donc l'article de la loi:

« Sera punie d'une amende de seize à cent francs, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de l'application, le cas échéant, des peines portées aux articles 454 et 479 du code pénal, toute personne qui, en n'importe quel lieu ou quel temps, par n'importe quel moyen, aura capturé ou détruit, ou tenté de capturer ou de détruire des pigeons voyageurs ne lui appartenant pas.

« Lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant aura été condamné en vertu du paragraphe précédent, il y aura récidive: l'amende pourra être portée au double, et la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée.

« L'article 463 du code pénal est applicable aux infractions prévues par la présente loi. »

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

### Congrès International de l'Éducation Sociale

Un groupe d'initiative pour l'éducation sociale, dont le siège est à Paris, 5, rue Las-Cases, a été constitué, en 1895, à l'effet de poursuivre des études et des enquêtes dans le but de rechercher à s'éclairer sur les principes de l'éducation sociale, à leur donner une base rationnelle et à leur assurer des moyens d'application. Il se propose, d'autre part, de travailler à la diffusion des idées de solidarité en faisant appel à l'initiative des citoyens.

Ce groupe a entrepris de préparer, pour 1900, une manifestation d'ensemble qui permettrait à la fois de préciser l'état actuel des idées sur les sujets ci-dessus énoncés, de mesurer les progrès déjà acquis à la fin de ce siècle, et de déterminer la route à suivre à l'avenir.

Il désirerait connaître:

1° Le nom des personnes qui pourraient être appelées à donner utilement leur concours à cette œuvre;

2° La liste des ouvrages qui entrent dans le cadre des études dont il s'agit.

Cet appel s'adresse aux personnes et aux groupements qui s'occupent d'œuvres d'éducation sociale, d'hygiène, de prévoyance, de mutualité, d'enseignement, etc.

C'est juste, mais ce n'en n'est pas moins révoltant: pour économiser quelques pièces de cent sous, on refuse d'arracher un être humain à la mort.

Etonnez-vous que la jeunesse ait le cœur dur quand elle voit une administration publique faire une conduite de Grenoble à un moribond.

« Depuis une quinzaine de jours, un nommé Adolphe T..., marchand de peaux et chiffons, vivait à Veaux, avec sa femme, dans une malheureuse petite roulotte. Bien que les municipalités aient le devoir d'écarter de leur territoire les nomades de ce genre, celle de Veaux toléra le séjour de T... par compassion, en raison de son état de santé. Le pauvre diable était mourant. Lundi dernier, sa compagne, effrayée des progrès du mal, prit son courage à deux mains et transporta dans sa roulotte, le moribond à Triel, où il y a un hospice, tenu par des sœurs, si je ne me trompe.

Elle fut repoussée. Bien mieux, l'appareil de la commune lui enjoignit de quitter le pays sur-le-champ et le reconduisit jusqu'à la limite du territoire.

La pauvre femme revint sur la terre hospitalière de Veaux, où son homme mourut le lendemain. Voilà!

Je n'ai pas à rechercher la valeur de l'homme, ses antécédents, sa moralité; c'était un homme, ça me suffit.

Je n'incrimine pas les sœurs de Triel qui ont fait ce que l'on fait généralement dans les hospices; je constate seulement que le Dieu de miséricorde, qui doit être accablé dans tous les coins de leur établissement, n'amène pas plus d'humanité dans les maisons tenues par les servantes du Christ que dans les autres.

Je n'incrimine pas davantage l'appareil, qui est un brave homme, et qui n'a pas dû prendre plaisir à chasser deux malheureux que la mort pousse devant elle sur la route. S'il les a éconduits, c'est qu'il entre dans ses attributions de veiller à ce que les meurt-de-faim ne grèvent pas le budget municipal du coût d'un cercueil.

Mais je constate qu'un homme mourant, dans notre bon pays de France, a frappé à la porte d'une maison de secours et qu'on l'a chassé.

Et cette constatation, je la fais pour la centième fois, car la plupart des hospices, en pareille circonstance, sont de véritables pelotons d'exécution.

Et bien, je vous le demande, n'est-ce pas monstrueux? Parce que ce malheureux n'habitait pas ordinairement la commune et qu'il avait rencontré la mort sur les grands chemins, il n'avait pas le droit à être hospitalisé? Et s'il avait volé la veille, on l'aurait installé, avec tous les égards dus à son forfait, à l'infirmerie de la prison la plus voisine.

Voyez-vous ce que ces règlements administratifs ont de sauvage? Faites un peu le compte des nomades qui sillonnent la France du nord au sud, de l'est à l'ouest et voyez combien d'êtres humains sont condamnés à mourir comme des chiens sur les grands chemins.

Et notez que si quelque gros richard tombait victime d'un accident sur la route, les portes, — toutes, les plus grandes, — des hospices s'ouvriraient pour le recueillir.

Je sais bien qu'on me répondra que, dans ce cas, le budget des hospices ne serait pas obéré, qu'on recevrait ce richard parce qu'on serait sûr d'être remboursé des frais.

C'est juste, mais ce n'en n'est pas moins révoltant: pour économiser quelques pièces de cent sous, on refuse d'arracher un être humain à la mort.

Etonnez-vous que la jeunesse ait le cœur dur quand elle voit une administration publique faire une conduite de Grenoble à un moribond.

« Depuis une quinzaine de jours, un nommé Adolphe T..., marchand de peaux et chiffons, vivait à Veaux, avec sa femme, dans une malheureuse petite roulotte. Bien que les municipalités aient le devoir d'écarter de leur territoire les nomades de ce genre, celle de Veaux toléra le séjour de T... par compassion, en raison de son état de santé. Le pauvre diable était mourant. Lundi dernier, sa compagne, effrayée des progrès du mal, prit son courage à deux mains et transporta dans sa roulotte, le moribond à Triel, où il y a un hospice, tenu par des sœurs, si je ne me trompe.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

Une enquête a été faite, mais elle n'a pas donné les résultats attendus. Les jésuites se sentant menacés ont trouvé le moyen, grâce aux influences beaucoup trop grandes qu'ils possèdent, pour le malheur de la République, de rendre stérile cette enquête.

Voici, à ce propos, comment s'exprime, dans le *Voltaire*, notre excellent confrère Albert Livet:

« Il s'agissait de rechercher les causes de la crise prétendue de notre enseignement universitaire, et de déterminer les moyens par lesquels l'État pourrait le plus efficacement, dans l'étendue de ses droits, lutter contre la concurrence des établissements dits libres, propriété réelle des congrégations religieuses.

Les promoteurs de cette enquête visaient nettement la loi Falloux.

C'était un article essentiel du programme républicain que la révision de cette loi. Victor Hugo l'avait combattue on sait avec quelle éloquence.

« Lorsque le parti républicain, au lendemain de sa victoire sur l'ordre moral, se préoccupa d'instaurer l'enseignement intégral, selon les principes de ses fondateurs, la première loi issue de cette volonté, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, assura la collation des grades à l'Université seule, et interdit l'enseignement supérieur aux congrégations.

Plus tard, quand fut organisé l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, le parti républicain, après les éloquentes discours de Paul Bert, interdit aux congrégations autorisées le droit d'enseigner. Il décida la neutralité de l'école et affirma le droit de l'État de contrôler, de surveiller l'instruction donnée dans les établissements autorisés par lui. En particulier, on exigea que les maîtres fussent des capacités reconnues pour exercer les fonctions d'instituteur.

« C'est avec la Révolution, disait Paul Bert, qu'apparait la thèse et la doctrine de la liberté de l'enseignement. Elle est implicitement contenue dans la Déclaration des Droits de 1791; elle est formellement inscrite dans la législation par le décret du 29 frimaire an II... mais en même temps des conditions étaient imposées à ceux qui voulaient profiter de cette liberté, et c'est l'État, le véritable terrain.

« Il faut relire toute la suite du discours, et sans doute devons-nous reproduire ces pages, où s'inscrit avec une rare autorité la pensée républicaine, le droit de l'État y est expressément, énergiquement affirmé.

« Sur ce terrain, l'État est souverain maître: sur ce terrain il doit scrupuleusement examiner si les hommes auxquels il confie ou il laisse confier l'enseignement de ses jeunes citoyens sont dignes de cette confiance; il a le droit d'examiner si leurs doctrines ne sont pas pernicieuses pour la paix publique, pour l'ordre social; il a le droit d'examiner si, en leur remettant ces jeunes hommes, il ne prépare pas la guerre civile dans un délai plus ou moins rapproché. » Et ce droit, il le faut relire toute la suite du discours, et sans doute devons-nous reproduire ces pages, où s'inscrit avec une rare autorité la pensée républicaine, le droit de l'État y est expressément, énergiquement affirmé.

« Les statuts des caisses régionales agricoles déterminent leur action, et cela sans avoir à tenir compte des périmètres désignés par les fondateurs d'autres caisses de même nature, les sociétés locales de crédit mutuel agricole étant libres, d'autre part, de s'affilier à la caisse de leur région qui leur conviendra le mieux. C'est à la commission chargée de la répartition des avances qu'il appartient d'examiner les statuts des caisses qui auront recours à l'État pour la constitution de leur capital et de décider s'il y a lieu d'autoriser le chevauchement et dans quel mesure.

« Je vous recommande, monsieur le préfet, de faire connaître aux intéressés que la commission de répartition entend laisser aux fondateurs des caisses régionales de crédit agricole mutuel la plus grande latitude pour l'organisation de ces caisses qui, ayant à répondre à des besoins différents, à tenir compte des situations locales spéciales, ne peuvent être encadrées dans les cadres de statuts types uniformes.

« Les caisses régionales ayant pour but de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les membres des Sociétés locales en escomptant, dans des conditions particulières de bon marché, les effets souscrits par leurs membres et endossés par ces Sociétés, je ne saurais trop vous recommander d'encourager, par tous les moyens dont vous disposez, la création et le développement de ces caisses locales.

« Celles-ci sont, en effet, la base du crédit agricole; les caisses régionales n'en sont que le complément. Elles ne peuvent fonctionner qu'autant qu'elles grouperont un certain nombre de caisses rurales qui, elles, sont en rapport direct avec les cultivateurs. Sans ces dernières, les caisses régionales ne pourraient rendre aucun service puisque la loi ne les autorise qu'à escompter le papier des caisses locales et à leur faire des avances pour la constitution de leurs fonds de roulement. C'est là un point sur lequel je ne saurais trop insister et vous aurez à appeler, sur les considérations qui précèdent, l'attention des fondateurs des caisses régionales.

« Recevez, etc. Le ministre de l'agriculture, DUPUY.

« L'année dernière, l'ennemi a pu gagner quelques ares à Follainville; cette année il s'avance dans le canton de Poissy, à Triel, où l'on s'apprête à le combattre énergiquement. Grâce à l'initiative de M. Rivière, professeur départemental d'agriculture, et de M. Couanon, inspecteur général de la viticulture, était appelé à Bry-sur-Marne, dont les vignobles sont phylloxérés. Voici que, d'autre part, on signale l'apparition du terrible fléau — qui a causé, en France, depuis vingt-cinq ans, des dégâts si considérables — dans le vignoble de Triel, l'un des plus importants de Seine-et-Oise.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

Rien n'est négligé pour enrayer le mal, aussi nous pourrions encore déguster — espérons-le — quelques bonnes bouteilles desquelles, très appréciés des amateurs, de Chanteloup, Triel, Carrière-Saint-Denis et Argenteuil.

## Caisses régionales agricoles

Le Ministre de l'Agriculture a adressé aux préfets la circulaire suivante:

Monsieur le préfet,

La loi du 31 mars 1899 étant entrée aujourd'hui dans la période d'application, je crois nécessaire de vous donner quelques indications qui pourront être utiles aux fondateurs de caisses régionales.

« En ce qui concerne les souscriptions de parts des caisses régionales, conformément aux déclarations faites à la tribune du Sénat par le gouvernement et par le président de la commission sénatoriale chargée du rapport, toute Société, qu'elle soit régie par la loi de 1867 ou par la loi de 1894, peut coopérer à la constitution d'une caisse régionale de crédit agricole mutuel. La seule condition imposée est qu'elle soit mutuelle et exclusivement agricole.

« Les statuts des caisses régionales agricoles détermineront leur action, et cela sans avoir à tenir compte des périmètres désignés par les fondateurs d'autres caisses de même nature, les sociétés locales de crédit mutuel agricole étant libres, d'autre part, de s'affilier à la caisse de leur région qui leur conviendra le mieux. C'est à la commission chargée de la répartition des avances qu'il appartient d'examiner les statuts des caisses qui auront recours à l'État pour la constitution de leur capital et de décider s'il y a lieu d'autoriser le chevauchement et dans quel mesure.

« Je vous recommande, monsieur le préfet, de faire connaître aux intéressés que la commission de répartition entend laisser aux fondateurs des caisses régionales de crédit agricole mutuel la plus grande latitude pour l'organisation de ces caisses qui, ayant à répondre à des besoins différents, à tenir compte des situations locales spéciales, ne peuvent être encadrées dans les cadres de statuts types uniformes.

« Les caisses régionales ayant pour but de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les membres des Sociétés locales en escomptant, dans des conditions particulières de bon marché, les effets souscrits par leurs membres et endossés par ces Sociétés, je ne saurais trop vous recommander d'encourager, par tous les moyens dont vous disposez, la création et le développement de ces caisses locales.

« Celles-ci sont, en effet, la base du crédit agricole; les caisses régionales n'en sont que le complément. Elles ne peuvent fonctionner qu'autant qu'elles grouperont un certain nombre de caisses rurales qui, elles, sont en rapport direct avec les cultivateurs. Sans ces dernières, les caisses régionales ne pourraient rendre aucun service puisque la loi ne les autorise qu'à escompter le papier des caisses locales et à leur faire des avances pour la constitution de leurs fonds de roulement. C'est là un point sur lequel je ne saurais trop insister et vous aurez à appeler, sur les considérations qui précèdent, l'attention des fondateurs des caisses régionales.

« Recevez, etc. Le ministre de l'agriculture, DUPUY.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de la question importante des réformes à introduire dans l'enseignement secondaire. Le Sénat a décidé, dans la dernière séance de la session éclose, de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée, la discussion de cette question.

« L'opinion publique est depuis longtemps saisie de